

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 29/04/2026

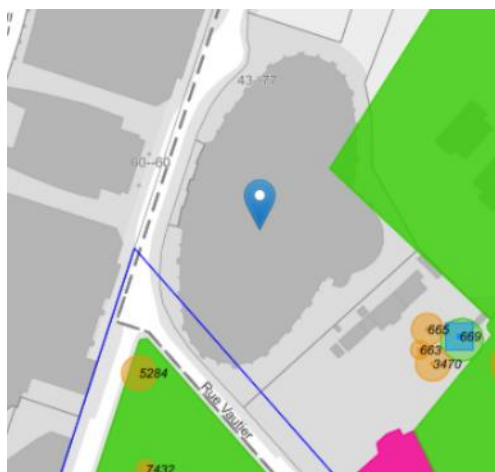
N/Réf. : BXL21275_758_PUN
Gest. : MB/TB
V/Réf. : 2043-0062/69/2026-086PU
Corr DPC: Thomas BOGAERT
NOVA : 04/PFU/2020685
Corr DU: Gilles VANDEBROUCK
Fatou EKILA

BRUXELLES. Rue Wiertz, 43 (arch. Michel BOUCQUILLON – 1988)
(= sur le site classé du Parc Léopold / Inventaire)
PERMIS UNIQUE: Rénover le bâtiment Paul-Henry Spaak (Parlement Européen): amélioration des performances énergétiques, modification de l'enveloppe du bâtiment, rehausse des ailes latérales et du volume semi-cylindrique de la façade est, réorganisation des fonctions et des aménagements intérieurs, réaménagement des abords directs
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 02/04/2026

Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 02/04/2026, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 22/04/2026, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis



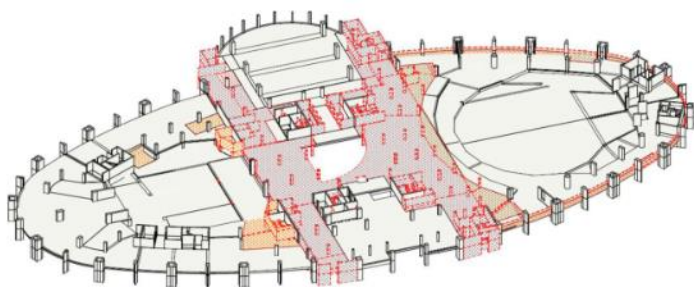
Vue aérienne depuis l'ouest du bâtiment. Photo ©Google Street View

Le bien concerné par la demande est le bâtiment Paul-Henry Spaak, abritant le Parlement européen. Sa construction a démarré en 1988 et le bâtiment a été inauguré en 1993. *Son emprise empiète partiellement dans le parc Léopold, classé comme site par l'arrêté royal du 18 novembre 1976.*

Le dossier a fait l'objet de plusieurs réunions de projet (le 25/10/2024, le 04/07/2025 et le 05/12/2025), en présence d'un représentant de la CRMS.

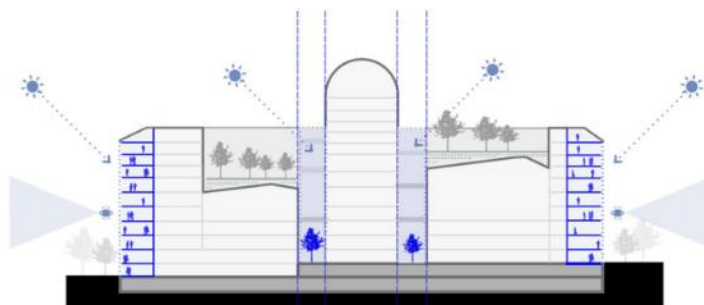
Le projet consiste en la rénovation du bâtiment qui conservera ses fonctions principales, ainsi que sa forme ovale caractéristique et son empreinte au sol. Les principales interventions comprennent le remplacement de l'enveloppe par une nouvelle façade partiellement autoportante, à haute performance énergétique et présentant une expression architecturale plus transparente. Un niveau supplémentaire est ajouté aux ailes nord et sud, et sur l'élément en saillie qui donne sur le parc Léopold. Le volume de forme semi-cylindrique en toiture, dans l'axe de la rue du Luxembourg, est également reconstruit de façon plus affinée.

À l'intérieur, la structure existante est en grande partie conservée, hormis des démolitions structurelles ciblées dans la partie centrale du bâtiment afin de reconfigurer la circulation et créer deux vides sur toute la hauteur du bâtiment à la jonction avec les ailes. Les matériaux issus de la suppression de la façade et du volume semi-cylindrique, ainsi que la plupart des éléments intérieurs démontés seront autant que possible réutilisés ou recyclés.



Exemple des démolitions structurelles réalisées : ici au deuxième étage.

Images extraites du dossier de demande.



Coupe de principe des nouvelles circulations.



Façade donnant sur le parc Léopold – Situation existante.

Photo : @Google Street View



Situation projetée de la façade donnant sur le parc Léopold - Photomontage 3D.

Image extraite du dossier de demande.

Le projet prévoit en outre la requalification des abords du bâtiment intégrant un cheminement et des zones plantées d'arbres et d'arbustes. Le revêtement du cheminement existant, actuellement imperméable, est remplacé par un revêtement semi-perméable. Dans le cadre de cette requalification, 19 arbres seront abattus et 21 sujets seront replantés. Les essences des nouvelles plantations ne sont toutefois pas précisées.



Aménagements extérieurs.

Situation projetée. Image extraite du dossier de demande.

Avis de la CRMS

La CRMS émet un avis favorable sur le projet, qui a évolué de manière positive en y intégrant les remarques formulées lors des réunions de projet préalables. Elle formule toutefois les conditions suivantes sur des points devant encore être précisés :

- Fournir un plan et une note détaillés des plantations (essences, localisations précises). Les nouvelles plantations devront privilégier des essences indigènes capables de s'adapter aux contraintes climatiques futures, et être choisies en cohérence avec la palette végétale du parc Léopold attenant ;
- Préciser le matériau prévu pour le nouveau cheminement autour du bâtiment ;
- Préciser le sort de l'œuvre « Confluences » d'Olivier Strebelle, située actuellement au centre de l'escalier circulaire de la partie centrale du bâtiment. Au regard des interventions prévues en intérieur, il apparaît que la préservation de l'œuvre à son emplacement ne serait pas possible. Si tel est le cas, la CRMS recommande son déplacement au sein de l'édifice.



L'œuvre « Confluences » d'Olivier Strebelle. Source : www.flickr.com

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYERROOTS
Secrétaire-adjointe


B. MORITZ
Vice-président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; ivandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be